



GROUPAMA NORD EST
AGENCE PRODUCTION - TSA 30003
51093 REIMS
Tél. 03 26 97 30 30 (coût d'un appel local)

RG OUVERTURES
REP PAR MR BURES
27 ROUTE DE ROUEN
27950 ST MARCEL

Vos références

N° client / identifiant internet : 43762067
N° souscripteur : 16561029D
N° contrat : 0001



**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
HORS RESPONSABILITE DECENNALE**

GROUPAMA atteste que RG OUVERTURES - n° SIRET : 84189580800019 - 27 ROUTE DE ROUEN 27950 ST MARCEL est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE hors responsabilité décennale" du contrat CONSTRUIRE - ENTREPRISE N° 165610290001 à effet du 21/01/2019.

Les garanties s'appliquent aux activités professionnelles mentionnées ci-après :

METIER MENUISIER EXTERIEUR HORS TRAITEMENT CURATIF DU BOIS

- Menuiseries extérieures

Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé à l'exclusion **des fenêtres de toit** et des façades rideaux.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,
- mise en oeuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non,
- habillage et liaisons intérieures et extérieures.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et de miroiterie,
- alimentations, commandes et branchements électriques éventuels,
- mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie,
- traitement préventif des bois.

Cette activité ne comprend pas le traitement curatif des bois.





Numéro souscripteur : 16561029D

METIER SERRURIER

- Serrurerie - Métallerie

Réalisation de serrurerie et métallerie à partir de câbles, de profilés de tôle en tous métaux ou en matériaux de synthèse.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- protection contre les risques de corrosion,
- installation et raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements,
- mise en oeuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

Cette activité comprend la réalisation de vérandas ou de verrières.

Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition des métiers ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux seront réputés non garantis.

AGNE4000000CT S 1165610290001*

165610290001

21/01/2019

22.01.2019

PRCDF1-02





Numéro souscripteur : 16561029D

GARANTIES	MONTANTS DE GARANTIE Sous réserve des franchises mentionnées au contrat
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs Dont :	16.000.000 € tous dommages confondus, par année d'assurance
* Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis (y compris dommages aux existants)	1.500.000 € par sinistre
* Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantier automoteurs	150.000 € par sinistre
* Vols du fait des préposés	38.113 € par sinistre
Faute inexcusable de l'employeur	3.000.000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens mobiliers confiés	76.500 € par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT	
Tous dommages confondus Dont :	765.000 € par année d'assurance
* Dommages matériels, immatériels et préjudice écologique	300.000 € par année d'assurance
* Frais d'urgence engagés pour procéder aux opérations destinées à prévenir une menace de dommages garantis	100.000 € par année d'assurance
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON DE PRODUITS OU ACHEVEMENT DES TRAVAUX	
Dommages corporels, matériels y compris aux existants et immatériels consécutifs	5.000.000 € par année d'assurance



PERIODE DE VALIDITE : la garantie s'applique pour toutes réclamations reçues entre le 21/01/2019 et le 31/12/2019 en application de l'Article 80 de la Loi 2003-706 du 01/08/2003.

La présente attestation a été délivrée sur demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.
La présente attestation ne peut engager GROUPAMA en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

La présente attestation comprend 3 page(s).

Fait à REIMS, le 21 janvier 2019

Pour la Caisse Locale, par délégation :
le Directeur Général de la Caisse Régionale,

CNE40000000CTS1165610290001

PRCDF1-02 165610290001

21/01/2019

22.01.2019

21/01/2019



1
23/ 24
609 21
921466

